

Objet : Modifications de la facturation pour le logiciel de gestion du troupeau

Cher client Lactanet,

Nous souhaitons vous informer d'un changement important concernant la facturation de votre logiciel de gestion de troupeau. Les frais de logiciel sont désormais facturés séparément des frais de contrôle laitier.

De plus, la méthode de facturation actuelle, qui couvre les six derniers mois d'utilisation, sera modifiée. Nous passerons à une méthode de facturation annuelle couvrant les 12 prochains mois. Cette méthode est conforme aux pratiques de notre fournisseur et aux normes du secteur.

Par conséquent, votre facture couvrant la période du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024 sera la dernière à couvrir une période de six mois. Pour faciliter le passage à la facturation annuelle en 2026, nous appliquerons les étapes suivantes :

- En **juillet 2025**, vous recevrez une facture couvrant une période de 12 mois - du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- Au **début de l'année 2026**, nous vous enverrons une facture couvrant toute l'année 2026.
- Les factures suivantes continueront d'être émises annuellement au début de chaque année.

Nous sommes conscients que ces changements peuvent nécessiter des ajustements de votre part. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans cette transition.

Veuillez consulter le calendrier ci-dessous pour avoir un aperçu des périodes de facturation à venir :

Année	Jan	Fev	Mar	Avil	Mai	Juin	Jul	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	
2024													Fact
2025							Fact						
2026	Fact												
2027	Fact												

Nous vous remercions de votre confiance et de votre compréhension. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'éclaircissements au 1 (800) 549-4373, ou par courrier électronique à l'adresse dc@lactanet.ca.

Sincèrement,

L'équipe Lactanet